



☎ 02.99.98.81.11  
Fax 02.99.98.87.96  
e.mail : mairie@romagne35.bzh

## DECISION DU MAIRE n°2024/04-064

Le Maire de la Commune de ROMAGNE,

- Vu** l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics ;
- Vu** la nécessité de souscrire au contrat de services GESCIME suite à l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière ;
- Vu** l'inscription de crédits à cette fin au BP 2024 ;

**Considérant** la proposition de GESCIME,

### DÉCIDE

- Article 1 :** d'accepter la proposition de contrat de services de la société GESCIME, d'un montant annuel de 382 € ht ;
- Article 2 :** Précise que la prestation est offerte la 1<sup>ère</sup> année ;
- Article 3 :** Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 22/04/2024

Le Maire, Cécile PARLOT

Affiché le  
Transmis en Préfecture le